AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-75 076926

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 40 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 8 Août 1975

VIGNE

Maladies cryptogamiques - En raison des fortes chaleurs prolongées de la période écoulée, seul l'oïdium nécessite encore une protection sur cépages moyennement ou très sensibles.

Vers de la grappe - Dans les zones les plus chaudes (du sud de la Drôme et de l'Ardèche à la partie basse des côteaux du Beaujolais), l'activité de la 2e génération est terminée et la 3e n'est pas encore apparue, de sorte qu'aucun nouveau traitement n'est nécessaire.

- Dans les zones moyennes (Bugey, Grésivaudan, Savoie, Côteaux moyens du Beaujolais et du Lyonnais, côteaux du Roannais, bas plateaux de l'Ardèche, haut Diois et rive gauche du bas Diois, ainsi que tous les petits secteurs de situation comparable) dernier traitement à caractère curatif doit être encore appliqué dès réception. Toutefois dans les secteurs où la cochylis prédomine fortement, ces traitements ne sont plus nécessaire du fait de la destruction des oeufs par la chaleur.

- Dans les zones les plus tardives (Haute Savoie, Maurienne, haut Beaujolais, côteaux du Forez et secteurs de situation comparable), un traitement à caractère préventif, appliqué dès réception, n'est encore intéressant que dans les situations les plus défavorables (expositions à composante nord, limites supérieures d'altitude). Dans les autres situations, un traitement à caractère curatif devra être appliqué avant le 15 Août.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale (pècher, poirier) carpocapse (pommier, poirier) - Maintenir la protection. Toutefois sur les noix, les traitements ne sont plus nécessaires.

Pou de San José et Cochenille du mûrier - En raison du retard d'évolution et de la faible population en première génération, le traitement de la 2e génération ne doit pas être envisagé avant la dernière semaine d'Août.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la pomme de terre (zones tardives) et de la tomate -

En raison des fortes chaleurs, la reprise des traitements peut encore être différée.

Mildiou du tabac - De petits foyers persistent dans la Drôme et l'Isère (régions de Romans, à St Marcellin, Tullins, Les Avenières), mais un nouveau traitement ne s'imposera que dans les premiers jours après la prochaine pluie (postérieure au 5 Août) ayant entrainé une humectation prolongée, et encore dans la mesure où l'état de la végétation le permettra.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,

P. LATARD.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes

A. PITHIOUD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P220